



Collectif



**Satisfaction**  
85% des stagiaires  
sont satisfaits



# Maitriser les obligations comptables et fiscales de son entreprise en matière de vente directe

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maitriser les nouvelles lois fiscales en lien avec la vente directe
- Etre capable de répondre de ses obligations fiscales en réalisant une comptabilité en conformité

## PROGRAMME

**Matin :** Maitriser le fonctionnement des différents régimes fiscaux et régimes de TVA.

**Après-midi :** Etre capable d'établir les documents nécessaires en cas de contrôle fiscal; faire le lien entre logiciels de caisse et logiciels comptables; savoir déclarer sa TVA en autonomie.

## METHODES - MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et d'échanges d'expériences. Mises en situation, travaux en sous-groupes ou en individuel.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation et/ou auto-évaluation des compétences acquises en fin de formation. Attestation de formation.

## INTERVENANT·E·S

**Hortense Jacquemain**, formatrice à l'AFOCG du Limousin

**Julie ROUX**, responsable de stage et formatrice à l'ADEARI

## Public

Formation ouverte à tous agriculteur·rices des départements de l'Indre et voisins intéressés par la thématique

## Pré-requis

Aucun.

## Durée

1 jour - 7h00

## Dates et lieux de la formation

mardi 15 novembre 2022.

Lieux : 24 rue des Ingrains 36000 Châteauroux

## Délais d'accès à la formation

Un mois entre votre demande et le début de la formation pour vous assurer des formalités d'inscription, d'acceptation et de prise en charge du financement.

## Accessibilité aux personnes handicapées

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, contactez la responsable de stage.

## Renseignements et inscriptions

Julie Roux

installation-ciap@adeari.fr

06 01 73 76 32 ; 02 54 61 62 40



## TARIF

Formation prise en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur cotisation. Avec le soutien de :

Non éligible au CPF

168€



## AUTRES FINANCEMENTS

Nous contacter pour connaître les modalités de prise en charge.